

La Violence : le Biberon de la FESCI¹ ?

Violence: FESCI's Bottle?

APPIAH Adou

Département d'Anthropologie et de Sociologie (DAS)

Université Alassane Ouattara, Bouaké,

BPV 18 Bouaké 01, Côte d'Ivoire



Résumé – Depuis sa naissance, les actions de la FESCI s'accompagnent de la violence que des auteurs et observateurs expliquent davantage par des facteurs exogènes. Cependant, l'origine de cette violence semble être le but même de la création de l'organisation. L'article tente de mettre en relief cette dimension le plus souvent occultée des analyses explicatives de cette violence. À cet effet, le texte s'appuie sur une revue de littérature et un examen des textes fondateurs de l'organisation, plus particulièrement les statuts de 1993. Le matérialisme historique sera privilégié pour les analyses des données. Il ressort de l'étude que la création de la FESCI a bénéficié d'une contribution d'acteurs politiques qui avaient un autre agenda dans lequel la violence était une modalité pour atteindre leurs objectifs. La FESCI est donc un instrument aux services d'acteurs politiques puisqu'elle les sert au moyen de la violence. L'article conclue en s'interrogeant sur les termes de l'échange entre les étudiants et les acteurs politiques : les premières cités savaient-ils que leur action servirait de tremplin à leur partenaire pour accéder au pouvoir ? Avaient-ils mesuré la portée de leur slogan : « *Il n'y aura pas d'école nouvelle sans démocratie véritable* » ?

Mots-clés – Université, démocratie, révolution, syndicat, Côte d'Ivoire.

Abstract – Since its birth, FESCI's actions have been accompanied by violence which authors and observers explain more by exogenous factors. However, the origin of this violence seems to be the same as the creation of the organization. The article attempts to highlight this most often overlooked dimension of explanatory analyzes of this violence. To this end, the text is based on a literature review and an examination of the founding texts of the organization, more particularly the statutes of 1993. Historical materialism will be favored for data analyzes. The study found that the creation of FESCI benefited from a contribution from political actors who had another agenda in which violence was a modality for achieving their objectives. The FESCI is therefore an instrument to the other services provokes that it is by means of violence. The article concluded by questioning the terms of exchange between students and political actors: did the first cities know that their action served as a springboard for their partner to gain power? Had they measured the scope of their slogan: "*There will be no new school without real democracy*"?

Keywords – University, Democracy, Revolution, Union, Côte d'Ivoire.

¹ Fédération Estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire

I. INTRODUCTION

Les mutations sociopolitiques intervenues en Côte d'Ivoire au début des années 1990 se sont accompagnées de dysfonctionnements structurels des universités. On assiste à des années académiques qui s'étendent sur plusieurs années. Les bourses sont versées aux étudiants en dehors des délais réglementaires. La massification des effectifs d'étudiants au-delà des capacités d'accueil des universités est à mettre à l'actif de ces mutations toujours en cours. Aussi assiste-t-on à une recomposition de l'autorité sur l'espace universitaire. L'avènement de nouveaux mouvements de défense des droits des étudiants a conféré à ces derniers une certaine autorité non sans avoir effrité celle qui, de droit, la détenait par le passé, notamment les enseignants et le personnel administratif.

C'est dans ce contexte qu'il faut inscrire la naissance de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) le 21 avril 1990 à Abidjan dans le quartier chic de Cocody. Au lieu du campus universitaire, c'est dans les locaux d'une église catholique qu'elle voit le jour ; on peut l'imaginer, en raison du climat d'insécurité lié aux balbutiements de la fin du parti unique et à la présence des germes des mutations sociopolitiques en cours. Elle parvient à s'imposer, à agir et à parler au nom des étudiants. Même s'il n'existe pratiquement pas de chiffres concernant le nombre d'adhérents, beaucoup d'observateurs s'accordent à dire qu'elle est la principale organisation de défense des étudiants.

Mais très tôt, dans la littérature, les débats se polarisent sur les violences qui accompagnent les actions de la FESCI. Elle est présentée comme un monstre (N'diaye, 2008) et la principale instigatrice de toutes les violences sur les campus. Ainsi Vanga et al. (2006) décrivent-ils les violences perpétrées par la FESCI sur les autres acteurs de l'université, notamment les autres associations d'étudiants, le personnel administratif et même les enseignants. Il évoque également les conflits internes à cette association qui suscitent davantage de violence. Les libertés sont au centre des travaux de Goin-Bi (2010) qui mettent en exergue le péril qui plane sur les libertés académiques du fait de cette organisation. Kouadio (2010), lui, souligne le déficit de libertés d'association créé par la FESCI pour assurer son hégémonie sur l'espace universitaire. D'autres auteurs s'intéressent aux effets à long terme de la violence intériorisée pendant le parcours universitaire d'anciens membres ; et reproduite à une plus grande échelle dans la société civile, des partis politiques ou des rébellions (Konaté, 2003 ; Babo, 2011).

Cette violence est diversement expliquée. Vanga et al. (2006) mettent en avant le dysfonctionnement du système éducatif et l'absence d'encadrement des étudiants au niveau familial. Pour eux, ces deux facteurs suffiraient à cerner ces actes qui perturbent le fonctionnement du système éducatif. Koutou et al. (2007), lui, parle des conditions de vie des acteurs de l'université ainsi que la politisation du milieu universitaire. Waraba-Dah-Dji (2010) explique la violence par un faisceau de facteurs. Il s'agit, entre autres, du culte de la personnalité, de la prolifération des « Fans-Club » et leur prédominance sur les sections, l'étranglement des valeurs, la promotion de la médiocrité, etc. Ba (2016) analyse la violence perpétrée par la FESCI comme le produit des brimades physiques subies par ses membres depuis la naissance de l'organisation jusqu'en 1999 par le PDCL, ainsi que la crise interne ayant favorisé l'émergence de leaders d'un autre genre qui se soucient de leurs intérêts personnels au détriment de l'avenir du mouvement. Tawa (2018), lui, l'explique surtout par l'émergence de nouvelles formes de violences enregistrées et amplifiées lors de la crise militaro-politique (Human Right Watch, 2008).

Toutes ces raisons avancées pour expliquer la violence en milieu universitaire du fait de la FESCI reposent presque sur des facteurs extérieurs à l'organisation. Dès lors, il est nécessaire de procéder à une analyse en rupture avec celles qui précèdent. C'est le lieu de poser la question suivante : et si la violence était au cœur du projet initial de la FESCI ? Autrement dit, et si la violence était l'un des moyens par lequel l'organisation entendait assurer la défense des étudiants ? Dans cette dynamique, on pourrait s'interroger de savoir si la FESCI ne faisait pas partie d'un projet plus vaste dans lequel la violence en milieu universitaire était une tactique ? Pour répondre à ces questions, nous formulons l'hypothèse suivante : la violence est centrale à l'action de la FESCI et s'explique davantage par les conditions et le contexte de sa naissance plutôt que par tout autre facteur extérieur. Elle constitue de ce fait un moyen privilégié pour atteindre ses objectifs.

Pour vérifier cette hypothèse, le texte s'appuie sur une revue de littérature et une analyse des textes fondateurs de l'organisation, plus particulièrement les statuts de 1993. Le matérialisme historique sera privilégié pour les analyses des données. L'article comporte trois parties. La première donne un aperçu de la FESCI. La deuxième partie revient sur les facteurs explicatifs fournis par la littérature et sur les statuts de l'organisation pour expliquer la violence. La troisième partie tente de montrer que la violence naît avec la FESCI du fait de l'idéologie adoptée dès le départ.

II. UN APERÇU DE LA FESCI

2.1. Une brève histoire de la FESCI

La FESCI naît le 21 avril 1990 à Abidjan dans le quartier chic de Cocody. Au lieu du campus universitaire, c'est dans les locaux d'une église catholique qu'elle voit le jour ;, on peut l'imaginer, en raison du climat d'insécurité lié à la répression du parti unique et à la présence des germes des mutations sociopolitiques en cours. En plus de la lutte pour la défense des intérêts académique et social, la nouvelle association se lance très tôt dans les luttes politiques auprès des partis d'opposition nouvellement créés dans la dynamique des changements sociaux nés du bouillonnement des forces sociales, des effets néfastes des PAS (UNICEF, 1987 ; Laïdi, 1989 ; Toussaint, 2004, 2006) et du contexte international qui prévaut, notamment la chute du mur de Berlin et le vent de l'Est que Bourgi et Casteran (1991) nomment les printemps africains.

Elle sera de ce fait considéré comme un bras séculier des partis politiques d'opposition dans le milieu universitaire (Kouadio, 2010) ; les nombreuses grèves et arrêts des cours émaillés de violences entre les militants actifs et les étudiants d'une part et entre les étudiants et les forces de l'ordre d'autre part, donnent le sentiment que l'organisation naît pour faire le lit des acteurs politiques. En conséquence, ses membres seront poursuivis et même emprisonnés et l'organisation sera dissoute en 1991 (Tawa, 2018 ; Konaté, 2003).

Par ailleurs, il convient de mentionner que son évolution suivra le cours de la politique ivoirienne en général. Mouvement uni et fort face à la répression du pouvoir dans sa première décennie d'existence, il neutralise toutes les autres associations qui tentent de parler au nom des étudiants (Vanga, 2006), faisant ainsi penser aux jacobins lors de la Révolution française au XVIIIe siècle. Mais à partir de l'année 2000, avec la rupture entre les membres du Front Républicains, regroupement contre nature d'un parti de gauche, le Front Populaire Ivoirien (FPI) et un autre de droite, le Rassemblement Des Républicains (RDR), la FESCI se clive (Vanga, 2006) selon ces partis dans une lutte fratricide pour le contrôle de l'organisation estudiantine. Cette lutte va se solder par la victoire du groupe proche du FPI avec l'arrivée au pouvoir de ce parti en octobre 2000.

Le mouvement retrouve son unité après d'âpres négociations ; mais il a entre-temps effrité son capital sympathique auprès de ses militants, surtout en raison des actes de violence le plus souvent injustifiés et tolérés par le pouvoir en place (Tawa, 2018 ; Ba, 2016). Elle sera par la

suite dissoute avec l'arrivée au pouvoir du RDR à partir d'avril 2011 (Diarrassouba, 2017). Cependant, sa capacité à imposer ses vues sur les campus universitaires et dans le milieu scolaire en général a conduit à une reconnaissance tacite des pouvoirs publics. Aujourd'hui, l'organisation est considérée par de nombreux acteurs comme le plus important des mouvements étudiants en Côte d'Ivoire.

Avant d'aller plus loin, il convient de s'interroger sur la nature de la FESCI. Est-ce un syndicat au sens de la législation ivoirienne ?

2.2. La FESCI est-elle un syndicat ?

Un amalgame est constamment fait en ce qui concerne la FESCI. Elle est assimilée à un syndicat par plusieurs acteurs, y compris les constituants de l'organisation. Dans le préambule, ils parlent de liberté syndicale pour désigner leur droit de constituer et animer librement des associations pour défendre leurs intérêts. Aussi plusieurs auteurs désignent-ils cette organisation comme un syndicat. Ainsi, Proteau (1996), Goin-bi (2010), Kouadio (2010), Diarrassouba (2017) et bien d'autres utilisent fréquemment ce concept de syndicat pour désigner la FESCI dans leurs travaux. Qu'en est-il de la réalité ? Autrement dit, la FESCI peut-elle être considérée comme un syndicat ?

De l'avis de Botty (2010), cette organisation ne peut pas être considérée comme telle pour deux raisons. La première est qu'elle est régie par la loi sur les associations : « *est créée par des élèves et étudiants ivoiriens conformément à la loi N° 60-315 du 21 septembre 1960 portant régime des associations, une association dénommée FÉDÉRATION ESTUDIANTE ET SCOLAIRE DE CÔTE D'IVOIRE (FESCI)* » (FESCI, 1993). L'auteur souligne en outre qu'aucun texte complémentaire n'a été élaboré pour donner à de telles associations le statut de syndicat. En ce qui concerne les travailleurs par exemple, le Code du Travail et le Statut Général de la Fonction Publique et bien d'autres textes autorisent les salariés à se constituer en organisation syndicale et donc à bénéficier d'un certain nombre de droits, notamment la liberté syndicale, le droit de grève, la protection des représentants, etc.

La seconde raison avancée par l'auteur est relative au statut de l'étudiant. En fait, il souligne que la législation ne fait pas d'eux des travailleurs comme dans d'autres pays. En effet, il n'existe pas de relation de salariat entre les étudiants et les autorités universitaires d'une part et entre les étudiants et les pouvoirs publics d'autre part. Les étudiants ne sont donc pas des salariés auxquels la législation en vigueur fait allusion lorsqu'elle parle de syndicat. Pour ces deux raisons,

l'auteur conclut que les associations d'étudiants à l'instar de la FESCI ne sont pas des syndicats. Il s'agit simplement d'organisation de la société civile (Appiah, 2008). La conséquence immédiate est qu'elles ne peuvent pas bénéficier du droit de grève comme cela est reconnu aux travailleurs des secteurs publics et privés (République de Côte d'Ivoire, 1992, 2016 ; 2016).

Mais pourquoi alors cet amalgame qui conduit plus d'un à assimiler la FESCI à un syndicat ? La tentation est grande d'agir ainsi. En fait, dans les pays où les associations d'étudiants sont reconnues comme des syndicats, il n'est pas rare de les voir agir comme les syndicats des travailleurs. Ils bénéficient *mutatis mutandis* des mêmes droits ; ils sont traversés par les mêmes idéologies et les mêmes courants de pensée ; ils recourent aux mêmes pratiques pour défendre leurs intérêts, notamment les grèves, les campagnes, la négociation collective, les meetings, etc.

Tout comme les syndicats d'entreprises dont les luttes conduisent à une politisation de leurs organisations (Appiah, 2013b), les associations d'étudiants voient très tôt leurs associations prises comme des organisations politisées. En effet, lutter pour l'amélioration des conditions de travail et de vie implique un investissement des pouvoirs publics dans le système éducatif. Ce qui est difficilement réalisable dans un contexte d'ajustement structurel peu efficace (Jarret et Mathieu (1991) et imposé par les institutions de Bretton Woods (Forry, 1986). C'est donc une lutte à un double niveau : rechercher un mieux-être, mais aussi remettre en question le projet de société du parti au pouvoir.

En somme, d'un point de vue juridique, la FESCI n'est pas un syndicat dans le contexte ivoirien. Mais en tenant compte de ses pratiques et ses approches, elle est facilement assimilable à un syndicat et elle se considère comme telle. Cet amalgame qui tend à assimiler la FESCI à un syndicat alors qu'elle ne l'est pas dans le contexte ivoirien peut-il expliquer la violence à la laquelle tant d'auteurs font allusion dans la littérature ? Avant de répondre à cette question, il convient de s'intéresser de plus près à la violence du fait de cette organisation.

III. LA FESCI ET LA VIOLENCE

3.1. La violence dans les textes

Ce point présente la violence dans les statuts de la FESCI produits le 26 septembre 1993. C'est un document de 6 titres et 44 articles précédés d'un préambule. Le Titre I porte sur la constitution, l'objet et les moyens. Il comporte 3 chapitres. Le premier est relatif à la constitution de l'organisation et part de l'article 1 à l'article 3. Le chapitre 2 s'intéresse à

l'objet de la FESCI et part de l'article 4 à l'article 5. Le chapitre 3 porte sur les moyens et part de l'article 6 à l'article 7. Le titre II aborde la question des membres et comprend deux chapitres, notamment 4 et 5. Le chapitre 4 est relatif à l'admission et au statut des membres. Il s'étend sur les articles 8 et 11. Le chapitre 5, lui, traite des dispositions disciplinaires et part de l'article 12 à l'article 13.

Le titre III est relatif à l'organisation de la FESCI et comporte deux chapitres. Le chapitre 6 porte sur les structures de l'organisation et s'étend sur un seul article, en l'occurrence, l'article 14. Le chapitre 7² traite des organes. Il comporte 2 sections. La première traite des organes centraux, notamment le congrès, l'Assemblée générale, la réunion technique, le Bureau Exécutif National (BEN), le conseil d'Administration et le Commissariat aux comptes. Cette section s'étend sur les articles 17 et 27. La deuxième section est relative aux organes de base, en l'occurrence les coordinations et les sections et part de l'article 28 à l'article 29. Le titre 4 porte sur les ressources et comprend 5 articles (article 30 à l'article 34). Le titre 5 s'intéresse à la démission et part de l'article...35 à l'article 41. Le titre 6 traite de la révision des textes et de la dissolution de l'organisation. Il part de l'article 42 à l'article 44.

La FESCI se donne pour crédo la formule suivante : « *Il n'y aura pas d'école nouvelle sans démocratie véritable* ». Si la quête de l'école nouvelle, c'est-à-dire les conditions de vie et de travail améliorées des étudiants, les infrastructures académiques et sociales disponibles, etc. représentent la stratégie, la démocratie est le moyen d'y parvenir. Autrement, la démocratie est la tactique en vue d'avoir de meilleures conditions de vie et de travail en milieu universitaire. Mais dans ce crédo il existe une chronologie entre ces deux concepts que sont « école nouvelle » et « démocratie ». En fait, la démocratie précède l'école nouvelle. Cette dernière ne sera une réalité que lorsque la première sera réalisée. Mais comment la FESCI compte-t-elle réaliser cet idéal démocratique ?

La démarche à adopter transparaît dans le préambule des statuts. Elle part d'un postulat qui veut que la naissance de toute organisation et donc de la FESCI soit une conjugaison de la dynamique sociétale et des aspirations de ses membres : « *Toute association dans son fondement premier et à travers ses objectifs visés, est l'expression, à la fois de la dynamique d'ensemble de la société et des besoins vitaux de ses membres* » (FESCI, 1993). Autrement dit, les constituants de

² Le chapitre 6 est mentionné deux fois de suite. Nous avons de bonnes raisons de conjecturer qu'il s'agit d'une faute de frappe. C'est pourquoi nous avons corrigé en écrivant chapitre 7.

la FESCI ne sont pas uniquement motivés par les conditions de vie et de travail des étudiants ; ils se préoccupent également de leur environnement et surtout de la société dans laquelle ils vivent. En effet, c'est cette société qui, selon eux, détermine leur vécu sur les campus universitaires.

Ils entendent de ce fait agir sur la société pour obtenir les changements souhaités en ce qui concerne leurs conditions de vie et de travail. Par ailleurs, ils s'estiment suffisamment matures pour agir d'eux-mêmes :

« Notre pays a plus de 30 ans d'indépendance. Au cours de cette période, nous, jeunes élèves et étudiants avons eu le temps de grandir, de mûrir et d'opter pour des opinions plus diverses et aussi enrichissantes les unes que les autres aujourd'hui, devant la multiplicité des courants de pensée dans notre milieu, il est rétrograde de nous enfermer dans des structures rigides et peu dynamiques » (FESCI, 1993).

En conséquence, ils rejettent toute subordination à une autre organisation et exigent le droit de parler et d'agir en leur nom. D'ailleurs, ils jugent ces organisations obsolètes. À ce titre, ils exigent une indépendance vis-à-vis de ces organisations. Cela ne peut se réaliser qu'à travers la « liberté syndicale » sur les campus universitaires :

« Nous, étudiants et élèves, conscients que ces structures ne représentent plus rien pour nous, mais faisant de la liberté syndicale en milieu scolaire et universitaire notre préoccupation majeure, n'en demandons pas la suppression, mais plutôt le DROIT QUE TOUT ÉLÈVE, TOUT ÉTUDIANT A DE REFUSER DE LES INTÉGRER de fait. Il est question de liberté et non de métamorphose » (FESCI, 1993).

Cette indépendance est autant valable pour les pouvoirs publics que pour les organisations politiques auxquels ils refusent toute inféodation.

Cette quête d'indépendance ne signifie pas pour autant qu'ils restent en marge des changements en cours. Comme ils l'ont déjà mentionné, ils entendent participer activement à ces mutations sociopolitiques amorcées : *« Le mouvement autonome et apolitique que nous revendiquons exprime la volonté d'une nouvelle jeunesse ivoirienne de lutter pour un mieux-être et d'assumer son rôle historique qui est de prendre position dans le projet de société qui se décide à*

travers les aspirations populaires » (FESCI, 1993). La nouvelle organisation entend donc agir sur deux fronts, notamment les luttes sociales et académiques en milieu universitaire d'une part, et les luttes politiques en vue de contribuer au changement de la société d'autre part. Mais comment compte-t-elle atteindre ces objectifs ?

3.2. La violence dans les faits

3.2.1. Les actions

Les actions de violence perpétrées par la FESCI s'expriment sous diverses formes. Il s'agit de violence exercée sur les enseignants, le personnel administratif et les étudiants (Vanga et al., 2006). En ce qui concerne les enseignants, il s'agit le plus souvent de violence verbale exercée lors de manifestations d'étudiants. Il y a également des menaces (Kouadio, 2010), des actes de railleries, du harcèlement, des injures à l'encontre des Maîtres et la destruction de leurs biens (Goin-Bi, 2010). Ces actes peuvent aller jusqu'aux violences physiques, lorsque ces derniers refusent par exemple de suspendre leurs cours lors de manifestations d'étudiants (Vanga et al., 2006). Les étudiants sont par exemple dépossédés de leurs chambres. Admis en résidences universitaires, certains parmi eux ne parviennent pas à accéder à leurs chambres (Tawa, 2018).

Le personnel administratif subit aussi les actions de violence de la FESCI. Ici la violence est surtout symbolique. En effet, elle s'exerce par l'effritement de l'autorité des administrateurs (Konaté, 2003). Ces derniers perdent au fil du temps, des pans entiers de leur pouvoir au profit des membres de la FESCI. Le personnel administratif subit des pressions et voit ses prérogatives influencées par la FESCI qui contrôle désormais l'admission et l'attribution de chambres en résidence universitaire (Vanga et al., 2010).

La violence prend également la forme de violation des libertés académiques qui sont en péril selon Goin-Bi (2010) ; de même, la liberté syndicale qui est détournée de son objectif initial par les acteurs politiques qui n'hésitent pas à faire des associations d'étudiants, des relais de leur parti comme le souligne Kouadio (2010). Ce dernier met au jour une régularité tendancielle qui veut que les organisations estudiantines soient le plus souvent guidées en premier lieu par des objectifs politiques, et ce depuis la période coloniale, en passant par l'époque du parti unique et la réinstauration du multipartisme à partir des années 1990. Il insiste particulièrement sur la dernière période où une association d'étudiants, notamment la Fédération Estudiantine et Scolaire (FESCI) se distingue par sa mainmise sur l'espace

universitaire qu'elle tire de la violence imposée aux autres acteurs.

Pour Diarassouba (2017), ces actes de violence persistent en dépit de toutes les actions gouvernementales, dont le slogan formulé par les nouvelles autorités ivoiriennes en 2012. Kouadio (2010) explique cette persistance par le laxisme affiché par les autorités en ce qui concerne le respect des lois en vigueur : « *La FESCI est persuadée qu'elle est intouchable et au-dessus des lois. Elle terrorise tout le monde: enseignants, vigiles, étudiants, elle rackette les commerçants installés sur le campus de Cocody et sur les autres citées universitaires* » (Kouadio, 2010 :5). Mais comment peut-on expliquer ces violences ?

3.2.2. Quelques facteurs explicatifs

Deux facteurs permettent, selon Vanga (2006), d'expliquer ces violences : le dysfonctionnement du système éducatif et l'absence d'encadrement des étudiants au niveau familial. Diarassouba (2017) quant à lui, met en relief le déficit de communication entre les autorités universitaires et les responsables des associations d'étudiants pour expliquer la violence. Par la même occasion, il soutient que les violences sont liées au fait d'acteurs extérieurs, notamment politiques pour qui le contrôle de l'espace universitaire est une modalité de compétition ; ces derniers procéderaient ainsi à des recrutements de nouvelles pontes qui sont rétribuées par divers avantages et même la garantie d'une insertion future. Cette analyse est également partagée par Koutou et al. (2007) qui soutiennent que ces violences ont pour origine la politisation du milieu universitaire. Sous ce rapport, le contrôle de l'espace universitaire constitue une modalité pour capter l'attention des acteurs politiques en vue de bénéficier tôt ou tard, des avantages notamment l'insertion professionnelle et / ou politique. .

Waraba-Dah-Dji (2010), lui, explique la violence par un faisceau de facteurs. Il s'agit, entre autres, du culte de la personnalité, de la prolifération des « Fans-Club » et leur prédominance sur les sections, l'étranglement des valeurs, la promotion de la médiocrité, etc. Dans la même veine, Ba (2016) et Tawa (2018) analysent de l'intérieur la violence en milieu universitaire et plus particulièrement celle perpétrée par la FESCI. Selon eux, elle s'explique par deux raisons principales. La première est liée à la violence physique subie par ses membres depuis la naissance de l'organisation jusqu'en 1999, c'est-à-dire la période où le PDCI était au pouvoir. La seconde est liée à la crise interne qu'a connue ce mouvement au début des années 2000. Elle a favorisé l'émergence de leaders peu scrupuleux et attachés à la jouissance et aux plaisirs procurés par les biens matériels et

l'argent. Peu soucieux désormais du bien-être des étudiants, les membres de l'organisation usent de violence pour perpétuer leur hégémonie dans l'espace universitaire : « *Pour maintenir désormais une présence vide de sens, il faut recourir et accentuer la violence déjà existante.* » (Ba, 2016, 53). En somme, la violence, réaction psychosociale au départ s'est muée en modalité de contrôle de l'espace universitaire.

Une autre explication tout aussi pertinente est celle de Proteau (1996 ; 2005). Selon l'auteur, la violence résulte de la perte de la croyance en l'école. Alors qu'elle était un puissant mécanisme de production des élites assurant un accès certain à divers postes de responsabilité dans l'administration et donc à une part substantielle des richesses produites dans un contexte de clientélisme (Conte, 2005), elle a cessé de remplir cette fonction, déclassant certaines couches de la population mieux loties et ruinant les attentes des moins nantis. Selon son analyse, les luttes émaillées de violence ne sont rien d'autre qu'une modalité de reclassement des couches défavorisées.

Ces raisons évoquées sont généralement des facteurs qui ne traduisent rien d'autre que les effets d'un processus ayant conduit à la maturation et à la perpétuation de la violence. Ceci semble justifier le fait que les différents auteurs expliquent la violence par des facteurs exogènes à l'organisation. Sans doute, c'est pourquoi jusqu'à ce jour, toutes les tentatives d'éradication de la violence en milieu universitaire ont donné des résultats mitigés (Diarassouba, 2017). Assurément, le problème de la violence se situe ailleurs. Il semble de ce fait légitime de poser la question suivante : et si la violence tirait son origine de l'organisation elle-même ?

IV. AU DEPART : UN PROJET REVOLUTIONNAIRE

4.1. Les moyens du changement

Ces moyens transparaissent également dans les statuts de l'organisation. En effet, l'article 6 des statuts fait référence à des objectifs comme la formation syndicale, politique et culturelle. Au menu des objectifs des étudiants se trouve donc la formation politique. Pendant qu'ils refusent toute inféodation à un quelconque parti politique et clament leur apolitisme, ils s'intéressent paradoxalement à la formation politique. Cette situation suscite de nombreuses interrogations. En effet, l'on se demande si les étudiants ont un agenda politique caché ou alors il s'agit d'une opportunité pour eux en vue d'acquérir un capital qu'ils peuvent moyenner autrement plus tard.

Ainsi, il est avéré qu'ils bénéficiaient d'une formation politique. Dans son ouvrage, Tawa (2018) note que la

Conscience estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (CESCOI), l'un des mouvements ayant fédéré pour donner naissance à la FESCI, recevait une formation politique de Bamba Moriféré qui est un acteur politique. La question qu'il convient de poser est la suivante : à quoi servirait cette formation si tant est que la FESCI se veut apolitique ? Cela peut simplement s'expliquer par la volonté des constituants de participer à la vie politique de la nation ivoirienne en pleine mutation. En résumé, les étudiants comptent se servir de l'action politique pour atteindre leurs objectifs, c'est-à-dire parvenir à l'idéal démocratique qu'ils se sont fixé, lequel idéal impactera à son tour sur leurs conditions de vie et de travail.

Rappelons qu'une action visant à atteindre un tel idéal et portée par un parti politique structuré autour d'une idéologie (Parenteau et Parenteau, 2010). Comment des étudiants peuvent alors se substituer à un parti politique ? Autrement, sont-ils guidés par une idéologie qui leur permettrait de transformer la société ivoirienne ? La réponse à cette question est en partie fournie par l'un des premiers secrétaires généraux de l'organisation, en l'occurrence Ahipeaud Martial. Dans un post sur Internet, il révèle :

« Etti Jean, un de nos encadreurs après la création de la Fesci le 21 avril 1990, nous disait constamment « n'oubliez pas, en toute chose, qu'elle est la contradiction principale et focalisez-vous dessus. Le reste est pure distraction, car la contradiction principale relève de la stratégie et le reste de la tactique ». Il continuait souvent, lorsque je discutais avec lui, en me disant que la stratégie relève du but ultime et la tactique des moyens intermédiaires » (Ahipeaud, 2019).

De ces propos qu'Ahipeaud Martial attribue à son formateur, il ressort les concepts de « *contradiction principale* » et « *contradictions secondaires* ». En fait, ce sont des termes marxistes. Pour les marxistes, la contradiction procède de la dialectique. La dialectique, comme le souligne Roux (1969) est un mode de pensée qui consiste à découvrir et à surmonter les contradictions dans les phénomènes observés. Selon l'analyse marxiste, étant donné que rien n'est statique, chaque phénomène dans son processus historique, produit sa propre contradiction. Sous cet angle, régler un problème posé consiste à identifier sa contradiction et à la supprimer ; ce qui le supprime de fait. Selon (Bensussan et Labica, 1985), c'est Mao Tsé-Toung qui, en 1937, opère la distinction entre la contradiction principale et la contradiction secondaire : il note en outre que

la première est stable (contradiction principale), tandis que la seconde (contradictions secondaires) est variable en fonctions de divers facteurs, dont le principal est le temps.

À l'analyse, la nouvelle organisation d'étudiants s'imprègne de l'idéologie marxiste pour atteindre son idéal démocratique et améliorer les conditions de vie et de travail de ses membres. Dans ces conditions, il y a lieu de s'interroger sur la nature possible de ses actions pour réaliser un tel objectif. Dans l'approche marxiste, l'un des moyens privilégiés de dépasser les contradictions est le conflit. D'ailleurs, Marx et Engels (1978) soulignent qu'il est un facteur de progrès et que tous les grands changements dans l'histoire de l'humanité se sont opérés par le conflit.

Le conflit et la violence qui en découlent sont donc valorisés dans la littérature et la praxis marxiste. Qu'attendre donc des étudiants qui adoptent un tel référent pour leurs actions ? Il y a lieu de conjecturer que le conflit sera un des moyens privilégiés pour leur quête démocratique. À cet effet, l'article 7 des statuts stipule : « *Pour la défense des intérêts matériels et moraux de ses militants, la FESCI privilégie l'âme de la négociation. Mais en cas de rupture ou de blocage de cette procédure, la FESCI se réserve le droit de recourir à toute forme d'action qui lui paraîtra opportune, nécessaire et efficace pour la satisfaction de ses revendications* ».

Aux termes de cet article, il ressort que toutes les options sont envisageables en cas de conflit qui l'opposerait à l'administration universitaire et/ou aux pouvoirs publics. Dans ces options, il convient d'inclure le conflit violent dont l'usage ne dépend que de l'appréciation des leaders de l'organisation estudiantine. C'est en fait une modalité lorsque les négociations ont échoué : « *L'usage de cette violence est donc pour eux un moyen de coercition pour l'atteinte des résultats attendus de la revendication* » (Diarassouba, 2017 : 394).

4.2. La violence à la naissance de la FESCI

En se basant sur les statuts, la FESCI est née de la volonté de ses membres, notamment les élèves et les étudiants comme le stipule l'article 1 cité plus haut. Pourtant, des acteurs argument qu'ils ont contribué à la création de l'organisation. Parlant de Marcel Etté, voici ce que déclare un acteur politique se réclamant de la gauche : « *Nous étions ses lieutenants. C'est sous sa direction que nous avons travaillé à la création de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) notamment et au combat pour la liberté* » (Baikheh, 2019). Ces propos suggèrent que même si la création de la FESCI relève de la volonté des

étudiants (d'un point de vue formelle), il n'en demeure pas moins qu'il y a des apports extérieurs à la naissance de l'organisation. C'est bien ce que note Ba (2016 : 25) parlant de la naissance de l'organisation : *« Cette naissance, il convient de le préciser, s'est effectuée sous une importante poussée du Front populaire Ivoirien (FPI), alors parti d'opposition encore clandestin, mais sorti de la clandestinité quelques jours plus tôt. Une forte relation est née dès ces instants entre ce parti et la FESCI »*.

En outre, comme mentionné plus haut, l'une des organisations membres de la FESCI avait pour formateur Bamba Moriféré (Tawa, 2018), qui est le fondateur du Parti pour le Progrès et le Socialisme (PPS), parti se réclamant de la gauche et créé dans la vague du multipartisme au début des années 1990. Ce qui précède suggère qu'un ou des partis politiques ont contribué à la création de la FESCI et lui ont apporté une assistance dans ses luttes pour l'atteinte de ses objectifs. Mais dans quel but ? La réponse à cette question est en partie donnée par Waraba-Dah-Dji, 2010 : 23-24) :

« Pour Laurent Gbagbo et ses camarades, les enseignants, les élèves et les étudiants sont des multiplicateurs sociaux par excellence. Plus proches des difficultés engendrées par la crise économique, ils sont de surcroît dotés de capacités intellectuelles qui leur permettent de relayer le message de changement scandé par l'opposition. Dans cet élan, le FPI en arrive à la conclusion qu'il faut donner une dimension de plus à son combat politique en alimentant le syndicalisme scolaire et étudiant par la création de ses structures « à lui ». Maîtriser l'opinion du monde scolaire et universitaire devient une priorité pour les frontistes. Dans un contexte historique favorable, ils n'ont aucun mal à enrôler la FESCI en soutien au syndicat des enseignants le SYNARES (syndicat national de la recherche et de l'Enseignement Supérieur »

Aussi l'auteur désigne-t-il Marcel Etté et Bamba Moriféré comme les « chefs d'orchestre » de l'Assemblée Générale ayant conduit à la naissance de la FESCI le 21 Avril 1990. Ce qui précède traduit clairement que des partis politiques ont contribué à la création de la FESCI dans leur dynamique de conquête du pouvoir d'État. Mais comment la FESCI entend-elle jouer ce rôle ?

Martial Ahipeud nous oriente quelque peu sur l'approche de la FESCI pour cette mission. Dans un entretien

qu'il accorde à Proteau (1996), il déclare que l'organisation est un syndicat révolutionnaire ; ce que partage d'ailleurs Tawa (2018). Être un « syndicat révolutionnaire » implique que la FESCI adopte une idéologie marxiste pour atteindre ses objectifs. En d'autres termes, il est question de changer de société (idéal démocratique) de façon rapide quels que soient les moyens, y compris la violence. Mais dans la conception marxiste concernant les changements importants, il existe une division du travail préétablie (Harnnecker, 1992). En effet, sous la direction d'un parti politique, les syndicats sont chargés d'organiser la contestation parmi les travailleurs (ici les étudiants) pour déconstruire le mode de production dominant à partir de la grève générale (Luxembourg, 1971). Toutes autres luttes organisées par les syndicats dans d'autres conditions ne sont que des luttes économiques qui ne visent pas à changer la société en profondeur (Harnnecker, 1992). Sous cette base, il devient possible de conjecturer que la FESCI participe à un projet beaucoup plus vaste que ses objectifs formels contenus dans ses statuts.

Par ailleurs, il convient de mentionner que la conquête du pouvoir par voie révolutionnaire passe nécessairement par la violence. Voici d'ailleurs ce que déclare un important représentant du marxisme, en l'occurrence Mao (1998, 19) :

« La révolution n'est pas un dîner de gala; elle ne se fait pas comme une œuvre littéraire, un dessin ou une broderie; elle ne peut s'accomplir avec autant d'élégance, de tranquillité et de délicatesse, ou avec autant de douceur, d'amabilité, de courtoisie, de retenue et de générosité d'âme. La révolution, c'est un soulèvement, un acte de violence par lequel une classe en renverse une autre ».

En conséquence, le projet de conquête de pouvoir auquel participe la FESCI doit se passer par la violence. Même si ses partenaires, notamment les partis politiques (ce qui n'est pas évident) peuvent faire l'économie de la violence, la FESCI ne pourra pas s'en priver. C'est donc dire qu'au début, c'est-à-dire qu'à sa naissance, l'organisation a fait le choix de la violence pour atteindre ses objectifs comme cela transparaît déjà dans ses textes, précisément dans le préambule des statuts et de l'article 7 cités plus haut. La violence est donc le biberon, la source nourricière qui guidera ses actions et lui permettra d'atteindre ses objectifs.

Comme cela peut se comprendre avec Mao (1998), la violence engendrée par la FESCI ne restera pas sans effet, car

en face, il y a un pouvoir réactionnaire qui entend conserver ses privilèges de classe. C'est donc tout naturellement que le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) réagit avec une rare violence (Konaté, 2003) face à des étudiants qui sont engagés dans une lutte pour la conquête du pouvoir aux côtés d'acteurs politiques.

Ainsi, les violences constatées dans la littérature ne peuvent être exclusivement expliquées par des facteurs extérieurs à la FESCI, notamment la répression excessive des pouvoirs publics face à des revendications, les schismes intervenus entre les membres du front républicain, la politisation de l'espace universitaire. Au demeurant, ce qui peut expliquer réellement la violence est qu'elle est au cœur de l'action de la FESCI dès sa création. Les différentes évolutions et formes auxquelles les auteurs font allusion dans la littérature ne sont que des mutations liées au contexte politique économique et social. Et c'est qui explique en définitive la persistance des violences constatées par Diarassouba (2017) en dépit des changements de pouvoirs, des approches et méthodes pour l'éradiquer.

V. CONCLUSION

Depuis sa création, la violence a été au cœur de l'action de la FESCI, tantôt favorable aux étudiants lorsqu'elle défend réellement leurs intérêts, tantôt injustifiée quand elle sert d'autres causes. Dans tous les cas de figure, c'est une constante qui structure et régule son fonctionnement. Ce qui ne manque pas de susciter de nombreuses interrogations auxquelles plusieurs auteurs tentent d'apporter des réponses. Cependant, ils (auteurs) s'intéressent généralement aux effets de la violence perpétrée par la FESCI. Même quand ils essayent de se pencher sur les causes, ce sont des facteurs extérieurs qu'ils mettent en relief, occultant ainsi les déterminants de la violence en milieu scolaire et universitaire. Les tentatives basées sur ces analyses pour éradiquer la violence conduisent ainsi à des résultats mitigés et l'inscrivent dans la durée.

Dans les faits, comme le souligne la présente analyse, la violence n'est pas née après la création de la FESCI en conséquence à la répression du pouvoir autocratique du PDCI, encore moins aux crises internes à l'organisation à partir des années 2000. Elle résulte de la construction même de l'organisation à ses origines et probablement à l'insu des étudiants qui fondent la FESCI. Il est certain qu'au début des années 1990, du fait des politiques inappropriées et inadéquates de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), les étudiants désormais déclassés entendent exiger de meilleures conditions de vie et de travail. Cela ne peut occulter le soutien extérieur qu'ils ont reçu

d'acteurs politiques pour s'organiser et même créer leur association. Mais à quelles fins ?

C'est le lieu de se demander si ces acteurs politiques n'entendent pas s'appuyer sur les étudiants pour conquérir le pouvoir. N'est-ce pas un autre mai 68 à l'ivoirienne ? En fait, ces politiciens ont certainement tiré les leçons de leurs précédents échecs des années 1980. Les coups de boutoir de ces hommes politiques au pouvoir n'ont pas été assez percutants pour assommer le PDCI qui avait tous les leviers du pouvoir intacts. Ils ont certainement réalisé qu'ils ne seraient pas à même de l'ébranler, car à ce stade de développement de la Côte d'Ivoire, il n'existe pas de conscience de classe parmi les paysans qui sont majoritaires et acquis à la cause du PDCI, encore moins parmi le peu de salariés du faible tissu industriel de l'époque. Il leur est donc quasiment impossible de reproduire à l'identique l'expérience chinoise de Mao fondée sur la paysannerie, encore moins celle de la Russie de Lénine reposant sur les ouvriers (Appiah, 2013a).

L'une des options qui s'offrent à cette nouvelle classe politique est certainement « mai 68 » où les catégories non prévues (les étudiants) secouent les piliers de l'*establishment* en France, remettant ainsi en question tous les postulats marxistes et néomarxistes sur le changement des sociétés qui seraient l'œuvre des ouvriers et, dans une certaine mesure, celle des paysans. Les étudiants peuvent de ce fait et dans ce cas jouer un rôle important dans le changement voulu par ces acteurs politiques. Ceci pourrait expliquer leur contribution à la création et à l'animation de la FESCI pour qui la violence est une modalité pour atteindre ses objectifs du fait du rôle que lui ont assigné ces politiciens lorsqu'ils aident certainement les étudiants à rédiger les textes et à mettre en œuvre des stratégies et des tactiques révolutionnaires pour améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Sous ce rapport, notre hypothèse est vérifiée et nous pouvons dire que la violence est centrale à l'action de la FESCI et s'explique plus par les conditions et le contexte de sa naissance que par tout autre facteur extérieur. Bien qu'il y ait des raisons propres aux étudiants pour s'organiser, le soutien extérieur d'acteurs politiques leur a été bénéfique. Cependant, il y avait une contrepartie, car ces politiciens bénéficiaient en retour de la violence sur les campus universitaires et même au-delà. La problématique soulevée par cette assertion est la suivante : les étudiants étaient-ils conscients des termes de l'échange ? Autrement, savaient-ils que leur action servirait de tremplin à leur partenaire pour accéder au pouvoir ? Avaient-ils mesuré la portée de leur slogan : « *Il n'y aura pas d'école nouvelle sans démocratie* »

véritable » ? Ces questions constituent autant de pistes de recherche pour saisir réellement les raisons de la violence en milieu scolaire et universitaire en se focalisant sur les déterminants et non les facteurs exogènes ; ce qui permettrait de l'éradiquer, à tout le moins de l'atténuer.

REFERENCES

- [1] Ahipeaud Martial, 2019, « Côte-d'Ivoire: De la contradiction principale », disponible sur internet : <https://www.connectionivoirienne.net/2018/06/01/cote-divoire-de-la-contradiction-principale-par-docteur-ahipeaud-martial/?amp>, consulté le 08/07/2019.
- [2] Appiah Adou, 2013a, Le syndicalisme en Afrique subsaharienne : l'expérience la Côte d'Ivoire, Paris, l'Harmattan.
- [3] Appiah, A. 2008, « Promotion du développement et de la démocratie : les freins à l'épanouissement de la société civile en Côte d'Ivoire », in Démocratie, Droit de l'Homme, Bonne gouvernance et Développement, Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES). Institut Annuel pour la Démocratie, la Bonne Gouvernance et le Développement (IADBGD)/Union Européenne (UE), Collection Société et Économie, Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire, Abidjan, pp15-46.
- [4] Appiah Adou, 2013b, Dynamique syndicale en Côte d'Ivoire : de l'encadrement politique à la contestation, Revue ivoirienne de sociologie et d'Anthropologie, Kasa Bya Kasa, N°22, p58-72.
- [5] Ba Oulagoué, 2016, FESCI, le rêve brisé ? Côte d'Ivoire, Paris, L'Harmattan-Côte d'Ivoire.
- [6] Babo Alfred, 2011, « Les enjeux de la violence politique chez les milices des «jeunes patriotes» », in Annales de l'Université de Lomé, Série Lettres, Tome XXXI-1, p 247-260.
- [7] Baïkeh Jonas, 2019, « Côte d'Ivoire : Pr marcel Etté inhumé ce samedi à Jacqueville. Kabran Appia : « C'est le vrai père du multipartisme ». « Marcel Etté est resté indépendant. C'est mon modèle », disponible sur Internet : <http://www.linfordrome.com/societe-culture/49400-cote-d-ivoire-pr-marcel-ette-inhume-ce-samedi-a-jacqueville>, 27/08/2019.
- [8] Bourgi Albert et Casteran Christian, 1991, Le printemps en Afrique, Paris, Hachette.
- [9] Conte Bernard, 2005, « La responsabilité du FMI et de la Banque Mondiale dans le conflit en Côte d'Ivoire » in Revue Études internationales, Volume 36, N°2, p 219-228.
- [10] Diarassouba Ibrahima, 2017, « Violence syndicale estudiantine dans les universités publiques de Côte d'Ivoire : perceptions et enjeux », in European Scientific Journal, Vol.13, N° 7, p 379-398.
- [11] Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), 1993, Statuts.
- [12] Foirry Jean Pierre, 1986, « L'évolution conjoncturelle de la Côte d'Ivoire en 1960 à 1985 : Quelques facteurs explicatifs de la crise actuelle » in Le mois en Afrique, N° 243-244, p 70-80.
- [13] Gérard Bensussan et Georges Labica, 1985, Dictionnaire critique du marxisme, Paris, Quadrige/PUF.
- [14] Goin Bi Zamblé Théodore, 2010, « « Déchainer » les libertés académiques en Côte d'Ivoire une responsabilité des universitaires », disponible sur Internet : www.codesria.org/IMG/pdf/GoinBi_Z_Theodore, consulté le 19/02/2020.
- [15] Harnecker Marta, 1992, Les concepts élémentaires du matérialisme historique, 2ème édition, Bruxelles, Paris, Contradictions et L'harmattan.
- [16] Human Rights Watch, 2008, « La meilleure école » La violence estudiantine, l'impunité et la crise en Côte d'Ivoire, Rapport, disponible sur internet : <https://www.hrw.org/fr/report/2008/05/21/la-meilleure-ecole/la-violence-estudiantine-limpunite-et-la-crise-en-cote-divoire>, consulté le 19/02/2020.
- [17] Jarret Marie France et Mathieu François-régis, 1991, « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte-d'Ivoire » in Revue tiers monde, N°125, tome XXXIII, p.39-62.
- [18] Konaté Yacouba, 2003, « Les enfants de la balle. De la Fesci aux mouvements de patriotes », in Politique africaine, vol. 89, N° 1, p 49-70.
- [19] Kouadio M'Bra Kouakou Dieu-Donné, 2010, La question controversée des libertés syndicales en milieu universitaire en Afrique : le cas du syndicalisme estudiantin en Côte d'Ivoire, Communication au colloque d'Oran (Algérie), 09-11 mars 2010
- [20] Koutou N'guessan Claude, Douabele Acka-Cinthia, Koffi Affoué Philomène et al., 2007, Crises et violence

- en milieu universitaire ivoirien : impact sur les valeurs de
- [21] l'Université, Rapport de recherche, Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation (ROCARE), disponible en ligne : http://www.rocare.org/grants/2007/Crises_violences.pdf, consulté le 19/02/2020.
- [22] Laïdi Zaïki, 1989, Enquête sur la Banque Mondiale, Paris, Fayard.
- [23] Luxembourg Rosa, 1971, Œuvres I, Réforme sociale ou révolution sociale ? Grève de masses, parti et syndicats, Paris, Petite collection Maspero, Edition Maspero,
- [24] Mao Tsé-Toung, 1998, Citations du Président Mao, Paris Librairie-Éditeur You Feng
- [25] Marx Karl et Engels Friedrich, 1978, Le manifeste du parti communiste, Moscou, Œuvres choisies, Éditions du progrès.
- [26] N'diaye Alassane Salif, 2008, « À la naissance du monstre loch-Ness ivoirien : la FESCI », in Aead.info, disponible sur Internet : <http://aeud.fr/a-la-naissance-du-monstre-du-loch.html>, consulté le (19/07/2019).
- [27] Parenteau, D. et Parenteau, I. 2010, Les idéologies politiques : le clivage gauche-droite, Québec, Presses Universitaires du Québec.
- [28] Proteau Laurence, 1996, École et société en Côte d'Ivoire : les enjeux des luttes scolaires (1960-1994), Thèse de doctorat, Vol 1, Écoles des Hautes Etudes des Sciences Sociales (EHESS), Paris, disponible sur internet : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers17-09/010005347.pdf, consulté le 19/02/2020.
- [29] Proteau Laurence, 2005, « De la « guerre scolaire » au conflit armé en Côte-d'Ivoire », Journal des anthropologues », in Journal des anthropologues, N°100-101, p 249-263.
- [30] République de Côte d'Ivoire, 1960, Loi N°60-315 du 21 Septembre 1960 relatives aux associations.
- [31] 1992 ; Loi N°92-570 du 11 Septembre 1992 portant statut général de la Fonction Publique
- [32] 2015, Loi N°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail.
- [33] 2016, Loi N°2016-886 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire.
- [34] Roux Jean, 1969, Précis théorique et historique du Marxisme-Léninisme, Paris, Robert Laffont.
- [35] Tawa Abdon, 2018, Pourquoi la FESCI doit prendre le pouvoir d'État : la Côte d'Ivoire à la recherche d'un nouveau leadership politique, Paris, Les impliqués éditeur.
- [36] Toussaint, E, 2006, Banque Mondiale, le coup d'État permanent : l'agenda caché du Consensus de Washington, Éditions Syllepse, CETIM et CADTM, Paris, Genève, Liège.
- [37] Toussaint, E., 2004, La finance contre les peuples : la bourse ou la vie, Genève, Liège, Paris, CADTM, CETIM, Syllepse.
- [38] Trabi Botty Jérôme, 2010, Comprendre la liberté syndicale, Paris, collection Afrique liberté, L'Harmattan.
- [39] UNICEF, United Nations Children Emergency Funds/CORNIA (GA) et al (dir), 1987, L'ajustement à visage humain : protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance Paris, Economica, 1987.
- [40] Vanga Adja Ferdinand, Kouacou Anzian et Sika Lazare, 2006, La violence à l'école en Côte d'Ivoire : quelle implication des syndicats d'étudiants et élèves?, Colloque international Éducation, Violences, Conflits et Perspectives de Paix en Afrique, Yaoundé, 6 au 10 mars 2006.
- [41] Waraba-Dah-Dji Senio (2010), Côte d'Ivoire, il faut sauver « le soldat FESCI », Paris, L'Harmattan.